

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS en vigueur au 01/04/2024

Article 1 - Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de services effectuées par *DIGIKARU SAS*, société spécialisée dans le développement web, la gestion des réseaux sociaux, et l'apport de prospects qualifiés, à l'égard de ses clients. Elles sont accessibles à tout moment sur <https://digikaru.com/cgv> et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Article 2 - Objet

Le présent document a pour objet de définir les conditions sous lesquelles *DIGIKARU SAS* fournit les services suivants à ses clients : développement de sites internet, gestion des réseaux sociaux, et apport de prospects qualifiés.

Toute prestation accomplie par la société *DIGIKARU SAS* implique donc l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Article 3 - Services

Article 3.1 - Développement de site internet

Ce service comprend la conception, le développement, et le lancement de sites internet selon les spécifications du client. Le processus inclut une phase de consultation initiale pour définir les besoins du client, la création d'un prototype, la programmation et le développement, ainsi que des tests de fonctionnalité et de sécurité. La livraison finale comprend la remise d'un site web fonctionnel et une formation de base pour la gestion du site par le client.

Article 3.2 - Gestion des réseaux sociaux

DIGIKARU SAS propose des services de gestion des réseaux sociaux qui incluent la planification de contenu, la publication régulière, et la surveillance des interactions sur les plateformes choisies par le client (par exemple, Facebook, Instagram, Twitter, etc.). Ce service vise à augmenter la visibilité et l'engagement du client sur ces plateformes.

Article 3.3 - Apport de prospects qualifiés

Le service d'apport de prospects qualifiés consiste à identifier et à fournir au client des contacts de potentiels clients (prospects) qui ont été préalablement qualifiés selon des

critères définis avec le client. Ce service comprend la garantie d'un retour sur investissement spécifié avec le client.

Article 4 - Tarifs

Les tarifs des services proposés par *DIGIKARU SAS* sont définis en accord avec le client lors de la signature du contrat de service et sont exprimés en euros hors taxes (HT). Ces tarifs peuvent varier en fonction de la complexité du projet, des exigences spécifiques du client et des services additionnels demandés. *DIGIKARU SAS* se réserve le droit de réviser ses tarifs annuellement. Tout changement tarifaire sera communiqué au client avec un préavis de 15 jours.

Article 5 - Conditions de paiements

Article 5.1 - Développement de site internet

Pour le service de développement de site internet, *DIGIKARU SAS* requiert un paiement de 50% du montant total à la signature du contrat, et 50% à la livraison finale du site. Les paiements doivent être effectués par virement bancaire dans les 30 jours suivant la facturation. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard de 5% du montant dû seront appliquées par mois de retard.

Article 5.2 - Gestion des réseaux sociaux

Pour la gestion des réseaux sociaux, le paiement se fait sur une base mensuelle, en début de chaque mois de service. Un prépaiement pour le premier mois de service est requis lors de la signature du contrat. Les paiements ultérieurs doivent être effectués par prélèvement automatique. Tout retard dans le paiement entraînera une interruption temporaire du service jusqu'au règlement complet. Les pénalités de retard s'élèveront à 5 % par mois de retard.

Article 5.3 - Apport de prospects qualifiés

Le service d'apport de prospects qualifiés est facturé sur une base mensuelle. Le paiement est dû en début de mois pour le mois à venir. *DIGIKARU SAS* propose des forfaits basés sur le volume de prospects fournis, ajustables en fonction des besoins du client. En cas de non-paiement dans les délais stipulés, *DIGIKARU SAS* se réserve le droit de suspendre la fourniture de prospects jusqu'à régularisation de la situation, avec des pénalités de 5 % du montant dû par mois de retard.

Article 6 - Confidentialité

DIGIKARU SAS et le client s'engagent à maintenir la confidentialité des informations échangées dans le cadre de l'exécution des services. Cette obligation de confidentialité persiste après la fin du contrat pour une période d'un an. Les informations ne pourront être

divulguées à des tiers sans le consentement préalable écrit de l'autre partie, sauf si exigé par la loi.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux travaux réalisés par *DIGIKARU SAS* dans le cadre des services fournis restent la propriété exclusive de *DIGIKARU SAS* jusqu'au paiement complet des services par le client. Après ce paiement, le client obtient une licence d'utilisation des produits livrés. Cette licence est non-exclusive, non-transférable et limitée à l'usage du client dans le cadre de ses activités professionnelles.

Article 8 - Responsabilité

DIGIKARU SAS s'engage à fournir ses services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyen, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le client reconnaît et accepte expressément. *DIGIKARU SAS* ne sera pas responsable des dommages indirects tels que la perte d'exploitation, la perte de profit ou les dommages résultant de l'utilisation des données ou informations livrées comme partie des services. La responsabilité de *DIGIKARU SAS* ne pourra être engagée que pour des dommages directs subis par le client, résultant d'une faute prouvée dans l'exécution de ses services, et est limitée au montant des paiements reçus de ce client pour le service concerné pendant les 12 derniers mois.

Article 9 - Force majeure

La responsabilité de *DIGIKARU SAS* ne pourra être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans ces CGV découle d'un cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure tous événements extérieurs, imprévisibles et irrésistibles au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 10 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, les parties conviennent de soumettre le litige à la compétence exclusive des tribunaux français, le tribunal compétent étant choisi en fonction de l'adresse du siège social de *DIGIKARU SAS*, sauf règle de procédure impérative contraire.

Article 11 – Acceptation des présentes et mises à jour

La signature d'un Devis et/ou Contrat de Prestation entraîne l'acceptation automatique et sans possibilité de contestation des présentes Conditions Générales et de ses éventuelles annexes.